

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/LAO/13/Rev.4

29 mars 2011

(11-1545)

**Groupe de travail de l'accession
de la République démocratique populaire lao**

Original: anglais

ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Plan d'action pour les travaux législatifs et la mise en œuvre
de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures
sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Révision

La communication ci-après, datée du 16 mars 2011, est distribuée à la demande de la délégation de la République démocratique populaire lao (RDP lao).

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
1. Innocuité des produits alimentaires	Règlement n° 585/MOH relatif à l'eau en bouteille, daté du 12 mai 2006	Adopté en 2006	Une assistance technique, y compris des recommandations, a été reçue de la FAO et de l'OMS.
	Règlement n° 586/MOH relatif à la production et à la sécurité sanitaire des aliments exportés et importés, daté du 12 mai 2006	Adopté en 2006	Une assistance technique, y compris des recommandations, a été reçue de la FAO et de l'OMS.
	Politique nationale n° 028/PM en matière d'innocuité des produits alimentaires, datée du 3 février 2009	Adoptée en 2009	Une assistance technique, y compris des recommandations, a été reçue de la FAO et de l'OMS. Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Règlement relatif aux principes fondamentaux pour l'application des mesures sanitaires et techniques aux fins d'une gestion de l'innocuité des produits alimentaires conforme à l'Accord SPS (anciennement appelé Décret d'application de la Loi sur les produits alimentaires)	Adopté en 2009	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'OMS. Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Règlement relatif à l'étiquetage des aliments préemballés	Adopté en 2009	Une assistance technique a été reçue de l'OMS pour la rédaction.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Règlement relatif à l'inspection des produits alimentaires (anciennement appelé Règlement relatif au régime de contrôle des produits alimentaires)	Le Règlement est en cours d'élaboration par le Ministère de la santé et doit être adopté d'ici à 2011	Une assistance technique a été reçue de l'OMS et de la FAO pour l'élaboration du règlement et doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce et à l'OMS pour la finalisation du règlement et des directives, ainsi que pour la formation de l'inspecteur chargé du contrôle des aliments.
	Règlement relatif aux additifs alimentaires	Devrait être adopté en mars 2011	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce, à la FAO et à l'OMS pour l'élaboration et la finalisation du règlement.
	Adoption des normes établies par la Commission du Codex Alimentarius	Devraient être adoptées en mars 2011	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la traduction, la publication, la formation et la mise en œuvre.
	Évaluation par la <i>National Association of Testing Authority (NATA)</i> de l'accréditation ISO 17025 des laboratoires d'essais et de microbiologie	Début en 2009 En cours	Une assistance technique a été reçue de l'ONUDI.
	Amélioration de la transformation des produits alimentaires par l'introduction de bonnes pratiques d'hygiène de fabrication (BPF)	Élaboration de directives sur la BPF et formation dispensée en 2009-2010	Une assistance technique a été fournie par les CE, la FAO et l'OMS en novembre 2009 pour la formation et l'élaboration de directives. Une assistance technique a été demandée au Japon pour les BPF dans le cadre d'un projet de l'APO.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
2. Santé des animaux	Loi n° 03/NA relative à la production animale et aux soins vétérinaires, datée du 25 juillet 2008 (anciennement appelée Loi vétérinaire)	Adoptée en 2008	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'UE. Une assistance technique a été demandée à la FAO et au Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Loi relative à la pêche	Adoptée en 2009	Une assistance technique a été reçue pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes. Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la traduction.
	Décision ministérielle relative à l'abattage des animaux et à l'inspection de la viande (anciennement appelée Décret relatif à l'inspection de la viande)	Adoptée en mars 2011	Recommandations reçues de l'UE. Une assistance technique doit être demandée pour la publication, la traduction et la diffusion.
	Modification du Décret relatif à l'inspection des animaux vivants importés ou en transit	À adopter en décembre 2011	Recommandations reçues de l'UE et de l'USAID.
	Modification du Décret relatif aux épizooties	À adopter en décembre 2011	Recommandations reçues de l'UE et de l'USAID.
	Décret relatif à la gestion de la production animale	Un décret n'est pas nécessaire car les dispositions prescrites figurent déjà dans la Loi relative à la production animale et aux soins vétérinaires	S.O.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Décret relatif à la mise en quarantaine des animaux	Un décret n'est pas nécessaire car les dispositions prescrites figurent déjà dans la Loi relative à la production animale et aux soins vétérinaires	S.O.
	Création d'un laboratoire de diagnostic	Achèvement de la conception en 2010	Financement demandé à la Banque mondiale pour la mise en œuvre.
	Identification des zones exemptes de maladies animales	Début de la mise en œuvre en septembre 2011	Une assistance technique doit être demandée. La BASD et la Banque mondiale élaborent un programme visant à obtenir l'agrément de l'OIE.
	Règlement relatif aux principes d'application des mesures SPS pour les animaux et les végétaux	À adopter en décembre 2011	Une assistance technique doit être fournie par l'USAID.
	Règlement relatif aux critères de la production animale et des activités vétérinaires	À adopter en décembre 2011	S.O.
3. Préservation des végétaux	Loi relative à la préservation et à la mise en quarantaine des végétaux	Adoptée en 2008	Des recommandations ont été reçues des experts juridiques de la FAO et les pays voisins ont fait part de leurs pratiques. Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion, la traduction et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Décret sur la mise en œuvre de mesures pour la préservation et la mise en quarantaine des végétaux (anciennement appelé Règlement relatif à la mise en quarantaine des végétaux)	À adopter en 2011	Une assistance technique a été demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction de la version mise à jour.
	Règlement relatif aux produits agricoles de qualité	Adopté en 2010	

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Règlement relatif à l'inspection et à la certification des végétaux	À rédiger pour 2011	Une assistance technique a été demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction du règlement.
	Création d'un laboratoire pour les parasites et les maladies des végétaux	Mise en œuvre différée	Pas de financement.
	Identification des zones exemptes de parasites et de maladies	Achèvement de la mise en œuvre en 2012	Une assistance technique doit être demandée.
	Règlement relatif à la gestion des pesticides	Adopté en 2010	Une assistance technique a été demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la traduction et la publication.
4. Procédures d'information	Décret n° 363/PM sur la notification des renseignements liés au commerce et les demandes de renseignements en la matière (anciennement appelé Décret relatif au centre de notification et aux points d'information SPS et OTC)	Adopté en 2010	Une assistance technique a été reçue de l'UE pour la rédaction et a été demandée à l'USAID et à la BASD pour la mise en œuvre.
	Mise en place du point d'information SPS conformément au Décret n° 363/PM sur la notification des renseignements liés au commerce et les demandes de renseignements en la matière Une Décision relative au point d'information SPS est élaborée afin de renforcer la coordination entre le centre de notification, les points d'information et les autorités compétentes. Adresse du point d'information SPS: Department of Planning, Ministry of Agriculture and Forestry PO Box 811, Vientiane Capital, Lao PDR Tél: 85621-415363 Fax: 85621-412343	Opérationnel au moment de l'accession À adopter en juin 2011	Une assistance technique a été demandée à l'USAID et à la BASD pour la mise en œuvre. Une assistance technique a été reçue de l'USAID et de la BASD.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	<p>Mise en place du centre de notification SPS et OTC conformément au Décret n° 363/PM sur la notification des renseignements liés au commerce et les demandes de renseignements en la matière</p> <p>Décision n° 0471/MOIC du 9 mars 2011 relative au centre de notification SPS et OTC</p> <p>Adresse du centre de notification SPS et OTC: Foreign Trade Policy Department, Ministry of Industry and Commerce. P.O. Box 4107, Phonexay Road, Vientiane Capital, Lao PDR Tél: 85621-450065 Fax: 85621-450066 Site Web: www.m-lao.com/ftdp</p>	<p>Opérationnel au moment de l'accession</p> <p>Adoptée en mars 2011</p>	<p>Une assistance technique a été demandée à l'USAID et à la BAsD pour la mise en œuvre; par exemple création d'une base de données, formation du personnel concerné à l'Accord SPS et l'Accord OTC, y compris dans le cadre d'un échange de données d'expérience et d'une visite d'étude.</p>

Note: La RDP lao veillera à ce que son cadre juridique en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé des animaux et de préservation des végétaux soit rendu conforme à l'Accord SPS d'ici au 31 décembre 2012. L'Accord SPS sera pleinement mis en œuvre à compter du 31 décembre 2014, compte tenu des capacités nationales et de la fourniture de l'assistance technique susmentionnée.